

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

ECONOMIC AND SOCIAL
COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

THIRD YEAR : SEVENTH SESSION

SUPPLEMENT No. 13

REPORT ON THE FIRST SESSION OF THE ECONOMIC
COMMISSION FOR LATIN AMERICA

CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS

TROISIÈME ANNÉE : SEPTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13

RAPPORT SUR LA PREMIÈRE SESSION DE LA COMMISSION
ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

2. That wholehearted support be given to the Population Census of the World, and the Agricultural Census, both of which are to be taken in 1950; and

Recommends that Member States exchange technical documents on statistics, an exchange which could be effected through the statistical bureaux of each nation;

Expresses its gratitude to the Statistical Commission of the Economic and Social Council, to the Statistical Office of the United Nations, to the Food and Agriculture Organization, and to the Inter-American Statistical Institute for their endeavours to standardize and improve international statistical methods, and suggests that they give special attention to the assistance which the Governments of Latin America require in this respect.

Loans by the International Bank for Reconstruction and Development

24 June 1948

The Economic Commission for Latin America

Expresses its desire for collaboration between the International Bank for Reconstruction and Development and the Commission and notes the clause in the Agreement between the United Nations and the Bank, under which, after due consultation, recommendations on the technical aspects of reconstruction or development plans, programmes or projects may be made to the Bank by the United Nations and its subsidiary organs;

Draws the attention of the Bank to the proceedings at the Commission's first session and to its resolution instructing its Executive Secretary to undertake an economic survey of Latin America,

Trusts that, as a result of this survey and of the technical examination thereof, and after the consultations provided for in the Agreement between the United Nations and the Bank, the latter will consider the Commission's conclusions in connexion with its credit policy for the economic development of Latin America;

Trusts that the foregoing will not affect, in the meantime, the general policy adopted by the Bank with regard to consideration of specific credit applications submitted by the Latin-American Republics.

Quotations of capital issues

24 June 1948

The Economic Commission for Latin America,

Considering that the shortage of invested capital in Latin America might be made up in part by investments of foreign private capital; that the Ninth International Conference of American States attached importance to investments of private capital, which a view to encouraging such investments in Latin America, not only on the part of investors in this hemisphere but elsewhere; and that wider opportunities for trading in securities might supplement the efforts made to facilitate private foreign investments in Latin America,

2. De donner l'appui le plus résolu à la réalisation des recensements mondiaux, démographique et agricole, de 1950;

Recommande aux États membres d'organiser l'échange de documents techniques de statistique, par l'intermédiaire des organismes centraux de statistique de chaque nation;

Exprime sa gratitude à la Commission de statistique du Conseil économique et social, au Bureau de statistique des Nations Unies, à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et à l'Institut interaméricain de statistique pour leurs efforts en vue d'uniformiser et d'améliorer les méthodes statistiques internationales, et émet le vœu qu'ils prêtent une attention toute spéciale à l'aide dont ont besoin, à cet égard, les gouvernements de l'Amérique latine.

Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement

24 juin 1948

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Exprime son désir d'une collaboration entre la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et la Commission, et prend note de la clause de l'Accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque qui dispose que l'Organisation et ses organismes subsidiaires pourront, après les consultations appropriées, faire à la Banque des recommandations sur les aspects techniques des plans, programmes ou projets de reconstruction ou de développement;

Attire l'attention de la Banque sur les débats de la première session de la Commission et sur la résolution où elle prescrit au Secrétaire exécutif d'entreprendre une enquête économique sur l'Amérique latine;

Espère qu'à la suite de cette enquête et de l'examen technique dont elle sera l'objet et après les consultations que mentionne l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque, cette dernière pourra tenir compte des conclusions de la Commission quant à sa politique de crédit pour le développement économique de l'Amérique latine;

Espère aussi que les considérations qui précèdent n'influeront pas, dans l'intervalle, sur la politique actuellement suivie par la Banque pour l'examen des demandes particulières de crédits présentées par les républiques d'Amérique latine.

Cotation des émissions de capital

24 juin 1948

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que l'insuffisance des capitaux placés en Amérique latine pourrait être en partie compensée par le placement de capitaux privés d'origine étrangère; que la Neuvième Conférence internationale américaine a accordé une grande importance aux placements de capitaux privés, en vue d'encourager ces placements en Amérique latine, non seulement de la part des capitalistes de l'hémisphère américain mais aussi de la part de capitalistes étrangers à cet hémisphère; et que l'octroi de plus amples facilités aux transactions sur les valeurs mobilières pourrait ajouter aux efforts déployés en vue d'encourager davantage le placement en Amérique latine de capitaux privés d'origine étrangère,